

ABONNEMENT

Un an..... 18 fr.
Six mois..... 9 »
Trois mois..... 4 50

L'ÉCHO SAUMUROIS

INSERTIONS

Annonces, la ligne... » 20
Réclames, — .. » 30
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX : 4. PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

SAUMUR, 25 SEPTEMBRE

Gare de Dessous!

Toujours vigilants, les journaux radicaux-socialistes dénoncent un complot tramé dans l'ombre : il s'agit d'un coup d'État, tout simplement. M. Casimir-Perier médite de jouer les Bonaparte et le général Saussier chausse déjà les bottes éculées de Saint-Arnaud.

Jamais le péril ne fut plus grand ni la liberté plus compromise ; le despotisme nous guette et l'esclavage nous pend au nez. Si les « démocrates de la veille » n'y prennent garde, si leur zèle s'endort, les députés se réveilleront à Mazas et les républicains reprendront, une fois encore, le chemin de l'exil, à moins qu'on ne les déporte, ou, plus expéditivement, qu'on ne les « colle au mur ».

Les journaux en question l'affirment et nous prouvent, pièces en main, que leurs terreurs sont fondées.

Mardi dernier, à la fin d'un déjeuner dans le fort de Vaujours, M. Casimir-Perier prononçait une phrase significative où Napoléon perce sous Bonaparte, et le général Saussier s'est encore plus décollété.

Levant son verre, M. le Président de la République a dit : « L'amour du pays, le respect des lois, la soumission à l'autorité légitime sont, à la fois, les vertus du soldat et du citoyen. »

Au premier abord, cet axiome se distingue par un air d'ingénuité, de prudhomie telles qu'on ne distingue pas l'intention criminelle qui s'y cache. Plus perspicace, M. Millerand y découvre un projet de tyrannie. Car, enfin, « le propre du citoyen, c'est de n'être soumis à aucune autorité ». Ainsi le veut l'anarchie, sœur cadette du socialisme. La soumission à l'autorité, le respect des lois sont bons tout au plus pour des sujets ; les citoyens n'en ont que faire, ils en sont affranchis.

Quant au général Saussier, son cas est plus terrible encore. Il osa dire : « Nous faisons des vœux pour que rien n'arrête le Président de la République dans l'accomplissement de ses glorieuses destinées. Qu'il lui soit donné longtemps de travailler à la prospérité de son pays et à la grandeur de la France. » C'est, évidemment, suivant M. Jaurès, « l'exciter à suivre l'exemple de Louis Bonaparte et, pour son toast du 18 septembre, le général Saussier devrait être traduit en conseil de guerre ». En ce qui concerne M. Casimir-Perier, « il faut qu'il soit blâmé solennellement par les Chambres, d'urgence convoquées ».

Et ce sera encore de l'indulgence ; car, enfin, le banquet des gardes du corps (1^{er} octobre 1789), dont la *Petite République* évoque judicieusement le souvenir, a coûté plus cher à l'infortuné Louis XVI qui n'avait pas commis — au dire des purs de la *Petite République* — la moitié des intempérances de langage et brassé le quart des sinistres intentions que machine M. Perier.

Ainsi, bons amis lecteurs, gare de dessous ! Qui sait ce qui nous tombera demain sur le dos ! En tout cas, faites vos testaments ; j'ai dressé le mien.

Les Scandales électoraux DE TOULOUSE

M. Charles Dupuy a compris qu'il fallait donner au moins une apparence de satisfaction à l'opinion publique pour les scandales de Toulouse.

Il vient de faire signer à M. Casimir-Perier trois décrets :

Le premier déclare que le Conseil municipal de Toulouse est dissous ; les considérants du décret sont ainsi libellés :

« Considérant que la saisie des exemplaires des listes électorales de la ville de Toulouse pour l'année 1893, opérée tant à la préfecture qu'à la mairie, au cours d'une instruction judiciaire ouverte dans cette ville le 27 décembre dernier, n'a pas permis de procéder en temps utile aux opérations de révision pour l'année 1894 ;

« Considérant que cette révision ne saurait être plus longtemps ajournée et qu'il convient de prendre les mesures nécessaires pour éviter les irrégularités relevées non seulement dans les listes de 1893, mais aussi dans celles de 1892 ;

« Considérant qu'on ne pourrait sans inconvénients faire procéder à cette révision par le corps municipal actuellement en fonctions, qui a manifestement manqué de vigilance dans la confection des listes antérieures. »

Un second décret dit qu'il est institué dans la ville de Toulouse une délégation spéciale pour remplir les fonctions du conseil municipal et en nomme les membres : MM. Labeda, Tourraton, Laulanié, Gendre, de Saint-Cyr.

Un troisième décret prononce le changement du préfet : M. Cohn quitte Toulouse pour aller à Saint-Etienne, permutant avec M. Laroche.

LES OUVRIERS MINEURS

M. de Ramel, député d'Alais, adresse au ministre des travaux publics la lettre suivante :

« Monsieur le ministre,

« J'ai l'honneur de vous informer qu'à la rentrée de la Chambre, je vous adresserai une question concernant les mesures qu'aura à prendre le gouvernement, pour remédier à l'insuffisance des dispositions de la loi du 29 juin 1894 sur les caisses de retraite des mineurs, insuffisance que je vous ai déjà signalée à la tribune au cours de la discussion, et pour permettre d'y introduire sans délai les améliorations nécessaires et spécialement celles que j'ai proposées.

« J'aurai également l'honneur de vous demander quelle attitude le gouvernement compte prendre au Sénat pour obtenir le vote immédiat de la loi sur l'assurance obligatoire contre les accidents, déjà adoptée par la Chambre.

« Vous n'ignorez pas, en effet, que c'est le cumul du service des pensions aux blessés et du service des pensions de retraites imputées sur les fonds de la même caisse, joint à l'imprévoyance apportée dans l'organisation et la gestion des caisses particulières de secours et de retraites existantes, qui est la cause des déficits qui apparaissent aujourd'hui et jettent les plus vives alarmes dans la population minière.

« Il est donc urgent de rendre définitive cette loi, qui met à la charge des exploitants l'assurance des ouvriers contre les accidents du travail, afin de soulager le plus promptement possible la situation obérée de ces cais-

ses et leur permettre de tenir les engagements pris par elles.

« Je vous fais savoir aussi que j'aurai l'honneur de demander d'urgence à la Chambre un premier crédit de trois millions pour venir au secours de ces caisses, en indiquant que cette somme sera répartie entre elles dans la mesure des déficits constatés et des sacrifices qui seront consentis par les exploitants et les intéressés en vue de maintenir les avantages stipulés dans les statuts de ces caisses.

« Veuillez agréer, etc.

» DE RAMEL, député du Gard. »

Les ouvriers des chemins de fer

AU CONGRÈS CORPORATIF DE NANTES

Voici le texte de la déclaration des ouvriers et employés de chemins de fer de France présentée à la cinquième séance du congrès corporatif de Nantes. La gravité de cette manifestation n'échappera à personne.

« Considérant que la classe capitaliste coalisée unit toutes les forces dont elle dispose pour combattre les efforts de la classe ouvrière ;

« Qu'il y a lieu, de notre côté, de lui opposer une force supérieure et de ne négliger aucun moyen pouvant influencer nos adversaires ;

« Que, parmi ces moyens, la grève générale est celui qui amènera infailliblement la victoire prolétarienne ; que ses conséquences seront telles que la seule menace d'une grève générale est de nature à assurer notre victoire ; mais que cette menace n'aurait d'effet qu'à la condition de pouvoir, au besoin, être mise à exécution.

« Pour ces motifs,

« La chambre syndicale des ouvriers et employés de chemins de fer de France et des colonies propose que tous les syndicats se préparent à cette éventualité et organisent chacun les moyens les plus efficaces pour la faire aboutir.

« Pour le syndicat et par ordre,

» G. LHERMITTE. »

Les intentions du Japon

Le vapeur de Chine-Japon apporte les nouvelles suivantes :

Le Japon est résolu à dater les termes de paix de Moukden ou de Pékin, tandis que la Chine, comptant sur le climat, espère faire de la Corée un Moscou japonais. L'empereur de Chine aurait un trésor de 1,200 millions de dollars à Moukden ; il fortifie cette ville où de grands renforts de troupes sont envoyés.

Les journaux de Tokio annoncent que Li-hung-Chang avait accepté récemment la proposition faite par les ambassadeurs anglais et russe pour un armistice dans le but d'entamer des négociations de paix. Mais le Japon refusa de prendre en considération cette proposition.

L'impératrice douairière a de nouveau prélevé 3 millions de taëls sur les fonds destinés à la célébration de l'anniversaire de sa naissance pour être employés en dépenses de guerre.

INFORMATIONS

Le candidat malgré lui

Saint-Etienne, 23 septembre. — Le congrès sénatorial s'est réuni sous la présidence de M. Brossard, sénateur, assisté de MM. Raymond, sénateur, Levet, Dorian, Réal, Audifred, députés.

A l'ouverture de la séance, MM. Audifred et Raymond ont donné lecture de lettres de M. Waldeck-Rousseau déclarant qu'il refusait toute candidature.

Malgré cela, M. Waldeck-Rousseau fut désigné comme candidat par 115 voix contre 35 données à M. Bourganet, ancien député.

Des démarches pressantes vont être faites auprès de M. Waldeck-Rousseau pour qu'il accepte cette candidature.

Elections municipales de Toulon

Avant-hier avaient lieu à Toulon des élections complémentaires.

Sur 17,182 électeurs inscrits, il n'y a eu que 3,350 votants. La liste du maire a obtenu une moyenne de 1,950 voix ; celle de l'opposition 1,300. Ballottage.

La santé du Tsar

Que faut-il croire des nouvelles qui circulent au sujet de la santé de l'empereur de Russie ?

La *Nouvelle Presse libre*, de Vienne, publie le télégramme suivant sur la santé d'Alexandre III :

« On est très inquiet à Pétersbourg sur l'état de santé du Tsar qui ne s'est nullement amélioré et qui a bien plutôt empiré. On ignore la nature de la maladie et on craint une subite complication. Le voyage de Crimée n'aura peut-être pas lieu. »

Le même journal reçoit de Cracovie une autre dépêche qui prétend que le Tsar était si faible en arrivant à Spala qu'on a dû le transporter hors de voiture.

D'autre part, on mande de Pétersbourg à la *Gazette de Cologne* le voyage de la famille impériale de Russie à Livadia (Crimée), où elle doit arriver mercredi ou jeudi prochain.

Un anarchiste à Lourdes

L'église Saint-Paul, à Lourdes, a été témoin d'un spectacle tout à fait inusité dans cet endroit.

Au beau milieu d'un office retentit le cri de : « Vive l'anarchie ! »

En même temps un pèlerin se sentait frappé à coups redoublés dans le dos par son voisin, le même qui avait poussé le cri subversif.

Le suisse survint et s'interposa entre le pèlerin et l'anarchiste, qu'il voulut en vain calmer.

Celui-ci tourna sa fureur contre le suisse qu'il dépouilla en un instant de ses insignes, épée, épaulettes et chapeau à claques.

C'est avec les plus grandes difficultés que des assistants parvinrent à ligotter l'anarchiste, qu'on croit être atteint d'aliénation mentale, et à le livrer aux gendarmes.

Procès scandaleux à Rome

Rome, 23 septembre. — C'est le 29 septembre qu'aura lieu le procès des trois accusés impliqués dans l'affaire de la soustraction de prétendus documents militaires, notamment du plan de la mobilisation de l'armée.

Le nom du directeur d'un grand journal parisien est mêlé par les accusés au procès. Deux employés du ministère de la guerre sont impliqués dans les poursuites.

Le parquet est convaincu qu'il s'agit surtout d'une tentative d'escroquerie dirigée contre la caisse de notre confrère parisien.

On aurait essayé en outre de faire chanter le gouvernement.

Accident à Malines

Avant-hier soir, à dix heures, au local de l'Institut, à la salle des fêtes dans laquelle se trouvaient réunies plus de deux cents personnes, le plancher de cette salle s'est effondré soudainement, entraînant tout le monde dans l'atelier d'un fabricant de chaises, situé au rez-de-chaussée.

On compte au moins vingt blessés ou contusionnés, dont cinq grièvement.

Un millionnaire sur le pavé

Des agents de service sur le boulevard Gouvion-Saint-Cyr, à Paris, ont arrêté avant-hier sur le talus des fortifications un misérable loqueteux dont le langage et les manières contrastaient singulièrement avec sa tenue débraillée.

Conduit au commissariat de la rue Langier, ce malheureux a déclaré qu'il était le marquis S... de F..., qu'il avait depuis dix ans gaspillé une fortune de 300,000 fr. de rente et que, pourvu depuis lors d'un conseil judiciaire, il avait encore un million sous séquestre, mais qu'il ne pouvait obtenir un sou de son tuteur.

Poursuivant le récit de sa lamentable odyssée, le marquis S... de F... a raconté qu'il était dans la plus profonde misère, abattu par la maladie et réduit à coucher dans les asiles de nuit.

BULLETIN FINANCIER

24 septembre 1894.

C'est la faiblesse qui donne aujourd'hui et chose extraordinaire étant donné les gros intérêts en présence, le marché manque absolument d'entrain.

Notre 3 0/0 est à 102.82 et le 3 1/2 à 108.70.

Les fonds étrangers, sauf l'Italien qui se défend assez bien, réagissent sensiblement. L'Extérieure cote 70 11/32. On prend, sur ce fonds, l'habitude de mouvements journaliers de un point en hausse ou en baisse. Il s'est évidemment formé une spéculation de ferme contre primes pour le lendemain qui s'adonne à ce jeu-là.

Nos grands établissements de crédit sont plutôt bien tenus. Le Foncier ne varie guère à 916.

Les grands chemins sont un peu lourds.

Le Suez est à 2,932.

En Banque, la faiblesse s'accroît.

DE LAVIGERIE,
22, place Vendôme, Paris.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Bulletin Météorologique du 25 Septembre

Observations de M. DAVY, opticien, place de la Bilange, 25, Saumur.

| | Baromètre. | Thermomètre. |
|-------------------------------|------------|---------------|
| Hier soir, à 5 h. | | au-dessus 19° |
| Ce matin, à 8 h. | | au-dessus 13° |
| Midi, | 755 m/m | au-dessus 23° |
| Hausse, | 2 m/m | |
| Baisse, | 2 m/m | |
| Température minima de la nuit | | au-dessus 16° |

École d'Application de Cavalerie de Saumur

LISTE des Lieutenants et Sous-Lieutenants désignés pour suivre les cours de l'École d'application de cavalerie pendant l'année 1894-1895.

LIEUTENANTS

CUIRASSIERS. — MM. Chevallier-Ruffigny, du 2^e régiment; Roland-Gasselin, du 4^e; Joannard, du 5^e; Vial, du 5^e; Desangles de Freycinet, du 6^e; Bouchaucourt, du 10^e; des Courtils, du 11^e.

DRAGONS. — MM. Ruffier d'Epenoux, du 1^{er} régiment; Pougin de la Maisonneuve, du 2^e; Desassis, du 3^e; Bodelot, du 4^e; Détrouat, du 7^e; de la Falaise, du 8^e; Calla, du 12^e; Marcot, du 14^e; Boulard, du 18^e; Clouzet, du 20^e; de Laage de Châtillon, du 23^e; Atlas, du 24^e; de Laage de la Rochetterie, du 25^e; Clolus, du 28^e; Schneider, du 29^e.

CHASSEURS. — MM. Ethis de Corny, du 3^e régiment; Brécard, du 4^e; Caillaux, du 7^e; Carrère, du 9^e; Villardi de Montlaur, du 10^e; Dinot, du 13^e; de Truchis de Loys, du 16^e; de Buretel de Chassey, du 16^e; Aubert, du 17^e; Herseman, du 19^e; de Laporte, du 20^e; Bardi de Pourtau, du 21^e.

HUSSARDS. — MM. Resuge, du 1^{er} régiment; Bacque, du 6^e; Pascal, du 9^e; d'Apcher-le-Mangin, du 10^e; Robinot de la Pichardais, du 11^e; Cavellier de Cuverville, du 12^e.

CHASSEURS D'AFRIQUE. — MM. Corhumel, du 1^{er} régiment; Dagonet, du 2^e; Payn, du 3^e; Carrière, du 4^e.

SPAHIS. — MM. Friol, du 2^e régiment; Luce de Trémont, du 2^e.

Le nombre des lieutenants de cavalerie est de 40.

SOUS-LIEUTENANTS

CUIRASSIERS. — MM. Scherer, du 3^e régiment; Pourchier, du 4^e; Labrosse Luyt, du 6^e; de Fresne de Virel, du 7^e; Dupont de Ligonès, du 7^e; Capperon, du 8^e; Bellet de Tavernot de Saint-Trivier, du 9^e; Le Gall du Tertre, du 10^e; Hartmann, du 11^e; Le Chartier de Sidouy, du 11^e; de Chateaubodeau, du 12^e; de Tournemire, du 12^e.

DRAGONS. — MM. de Montmorillon, du 1^{er} régiment; de Valence de Marbot, du 2^e; Aymer de la Chevalerie, du 2^e; Pons, du 4^e; de Rohan-Chabot, du 5^e; du Perre de Trenan, du 5^e; Thomine-Desmazure, du 6^e; Huet, du 7^e; Détrouat, du 7^e; Romieux, du 8^e; de Rolland, du 9^e; Jenny, du 11^e; Dumonchel de Prémare, du 12^e; de Brémont d'Ars, du 12^e; Gascuel, du 13^e; Christin, du 14^e; de Douville-Maillefeu, du 14^e; de Castelbajac, du 15^e; Dagues de la Hellerie, du 16^e; Saglio, du 16^e; Casanave, du 18^e; Lienhard, du 18^e; Potier, du 19^e; Allain-Dupré, du 19^e; Rouzil, du 20^e; Vidalin, du 22^e; Vanhuffel, du 23^e; Vételaz, du 23^e; Colas de la Noue, du 23^e; de Noailles d'Agén, du 27^e; Collet-Megret, du 28^e; Belgrand, du 30^e.

CHASSEURS. — MM. Vivier, du 1^{er} régiment; Robert du Gardier, du 1^{er}; Rouillet de la Bouillierie, du 2^e; Roussel de Courcy, du 3^e; de Lagarde, du 3^e; Walwein-Taylor, du 4^e; d'Auvergne, du 5^e; Lanffray, du 6^e; Sala, du 6^e; Yaud, du 7^e; Verdellan des Molles, du 8^e; de Lassagne, du 13^e; de Clavière, du 14^e; Ballé-Gourdon, du 15^e; Martel, du 15^e; Besancèle, du 16^e; Braun, du 17^e; Merlet, du 17^e; Le Gardeur de Tilly, du 19^e; Cuvillier, du 20^e.

HUSSARDS. — MM. Espivent de la Villeboisnet, du 2^e régiment; de Sambuy de Sorgues, du 2^e; Jobert, du 3^e; de Froidefond des Forges, du 4^e; Kermerchou de Kérantens, du 5^e; de Luze, du 6^e; de Lastie Saint-Gal, du 8^e; Botreau-Roussel-Bonneterre, du 8^e; Rivain, du 10^e; Loiseau, du 12^e; Tixier, du 12^e; Boscals de Réals, du 13^e.

CHASSEURS D'AFRIQUE. — MM. Molin, du 2^e régiment; Rogues, du 5^e; Meyer, du 6^e.

Le nombre des sous-lieutenants de cavalerie est de 79.

Passage de troupes

Un détachement du 133^e d'infanterie, à l'effectif de 8 officiers, 216 hommes de troupe, 8 chevaux, allant d'Angers à Fontevault, logera à Saumur samedi prochain 29 septembre, au Teit-Puy et à Beaulieu.

Un détachement du 33^e régiment d'artillerie, à l'effectif de 3 officiers, 114 hommes de troupe, 84 chevaux, logera également à Saumur le mercredi 3 octobre.

SAUMUR

Une belle recrue pour l'anarchie

Hier soir, vers 8 heures 1/2, la gendarmerie était prévenue que l'aimable Maxime Ruesche — qui eut tant de fois maille à partir avec la correctionnelle et dont la ville se croyait débarrassée — assommait de nouveau ses parents. Les gendarmes se rendirent au patronage Saint-Joseph où habitent M. et Mme Ruesche et ne trouvèrent plus leur fils. Au premier mot concernant la gendarmerie, il s'était éclipse.

On le rechercha, pendant trois quarts d'heure environ, dans le jardin, et on le découvrit à plat ventre dans un carré de citronilles. Quand on conduisit Ruesche au violon, cent personnes le suivirent en poussant les cris : « A l'eau ! à l'eau ! » Lui, quand on ouvrit la porte du dortoir, il répondit à la clameur de la foule par un superbe cri de « Vive l'anarchie ! »

On a conduit, ce matin, l'incorrigible garnement devant M. le Procureur de la République.

Le Flair du Gabelou

Sans avoir celui de l'artilleur, il faut convenir que nos excellents gabelous n'en sont pas totalement dépourvus; ils viennent d'ailleurs de le prouver par la découverte d'une fraude qui menaçait de prendre de respectables proportions.

Le sieur G... — entrepreneur d'un service de la ville qui n'engendre pas précisément la gâté — faisait, depuis un certain temps déjà, entrer en... franchise une matière première employée dans son service.

Les employés de la régie eurent vent de la chose; comment? peu importe! — Une perquisition minutieuse opérée dans le magasin du délinquant, fit découvrir le pot aux roses.

Cet honnête industriel ne se contentait pas d'introduire en fraude la majeure partie des matières premières employées comme accessoire dans son entreprise, mais il usait encore d'un stratagème qui dénote une conscience blindée à toute épreuve.

Après avoir livré la marchandise, dûment marquée des timbres de la régie, il se faisait remettre par les clients qui voulaient bien — sans en connaître la portée — se prêter à ce truc, les vignettes de dame régie; puis, après une adroite circonspection, ledit entrepreneur faisait resservir une deuxième, une troisième fois les timbres de garantie.

Ce monsieur doit, sûrement, avoir du sang juif dans les veines.

On assure — et ceci sous les plus expresses réserves — que de hautes ou basses influences sont en jeu pour faire avorter le procès; nous espérons bien que nos honorables employés de la régie feront leur devoir jusqu'au bout et qu'ils ne céderont à aucune influence malsaine.

Et, bien que le sieur G. se flatte d'avoir de hautes influences aussi bien chez les franc-maçons que dans le clergé — quel habile homme! — il faut espérer que cette affaire suivra son cours normal.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant.

SIF VIERGE.

Ecole industrielle de Saumur

Élèves admis à l'École des Arts et Métiers d'Angers :

MM. Cochet (Engène), Maine-et-Loire.
Gueux (Ernest), Loir-et-Cher.
Kihuel (Joseph), Loiret.
Poiget (Maurice), Loiret.
Rançon (Charles), Sarthe.
Blanchard (H.), Ille-et-Vilaine.

Patronage St-Joseph de Nantilly

Vendredi prochain 28 septembre, les jeunes gens et enfants du Patronage donneront une soirée récréative aux bienfaiteurs de l'Œuvre, à 8 heures très précises. M. Denis, artiste comique, donnera quelques intermèdes.

Une soirée semblable sera donnée dimanche prochain à la même heure. Les personnes qui désirent y assister peuvent se procurer dès maintenant des cartes à la Conciergerie ou par l'intermédiaire des jeunes gens.

Aux régates d'Angers

Dimanche, la Société Nautique de Saumur était représentée aux régates d'Angers-Nautique par une jeune équipe qui a remporté deux troisièmes prix.

En outre, M. Morel, secrétaire de notre Société Nautique, est arrivé bon premier dans la course de skiffs.

Les écoliers de Montsoreau

Extrait du Journal d'Indre-et-Loire :

Le territoire de la commune de Montsoreau est séparé en deux portions par la Loire. Sur la rive gauche du fleuve se trouve le bourg; sur la rive droite est un village que l'on appelle l'Île, où l'on compte 80 habitants environ. La communication entre les deux rives est établie au moyen d'un bac à péage.

Depuis plus de soixante ans, les enfants résidant dans l'Île étaient exempts du droit de passage lorsqu'ils se rendaient à l'École, au bourg, et quand ils revenaient à leur domicile.

Cette exemption, qui a traversé sans être inquiétée le règne de Louis-Philippe, la République de 1848, le règne de Napoléon III et enfin vingt-quatre ans du gouvernement actuel, vient d'être supprimée.

Pourquoi cette suppression? Nous l'ignorons.

La municipalité de Montsoreau s'empressa d'écrire à M. le Préfet de Maine-et-Loire, pour obtenir, s'il était possible, le retrait de la mesure qui portait un si grand préjudice à la commune.

M. le Préfet en référé aussitôt à l'ingénieur en chef de la Loire, et celui-ci répondit « que les franchises de passage pour les bacs ont été déterminées par l'Administration supérieure et qu'il ne lui serait pas possible, à lui ingénieur, de créer une exception pour le bac de Montsoreau. »

Et M. le Préfet, en transmettant cette réponse au Conseil municipal de Montsoreau, ajouta qu'il ne pouvait que se ranger à l'avis de M. l'Ingénieur.

On pourrait objecter, avec raison, à M. l'Ingénieur qu'il ne s'agit pas de créer une exception, mais de continuer un usage qu'un long espace de temps avait élevé presque à la hauteur d'un droit. Mais à quoi bon discuter et protester, lorsque M. le Préfet lui-même s'incline devant la volonté de MM. des ponts-et-chaussées.

L'affaire est donc jugée et enterrée, à moins qu'un député, soucieux de défendre les intérêts de ses électeurs, ne démontre au ministre compétent l'absurdité de cette prohibition inique et, en cas d'insuccès, au cas où il n'obtiendrait pas le rapport de l'arrêté, ne fasse à la Chambre une modeste interpellation au Ministre des Travaux publics. Peut-être, alors, nous serait-il permis de connaître les motifs qui ont déterminé une mesure restant, jusqu'à présent, inexplicable pour nos contrées.

Dans tous les cas, il est curieux de constater qu'une administration républicaine se montre moins libérale que celles des gouvernements de Napoléon III et de Louis-Philippe.

Et voyez quelle est la conséquence, pour la commune de Montsoreau, de la décision de MM. des ponts et chaussées.

Les habitants de l'Île ayant des enfants se trouvent dans l'alternative ou de payer une somme annuelle d'au moins 30 fr. par enfant, pour le passage de la Loire, ou de renoncer à envoyer ces enfants à l'école de Montsoreau, ce qui serait une infraction à la loi.

Or, tandis que l'on frappe de cet impôt soit les travailleurs de l'Île, soit la commune, si elle consentait à payer pour eux, que fait l'Administration supérieure derrière laquelle se retranchent les ingénieurs de la Loire? Lisez le cahier des charges du bac de Montsoreau. C'est un document vraiment intéressant.

Il nous apprend, et cela très sérieusement, que les préfets et sous-préfets (en tournée), les directeurs de l'enregistrement et des domaines, les directeurs des contributions directes et indirectes, les directeurs des douanes et aussi les ingénieurs (vous comprenez bien qu'ils ne pouvaient s'oublier), traverseront gratuitement la Loire dans le bac de Montsoreau.

A la suite de ces fonctionnaires, le cahier des charges mentionne toute une armée d'employés d'ordre inférieur qui, eux aussi, jouissent de la franchise.

N'en doutons pas : les populations de l'Anjou et autres lieux apprendront avec le plus sensi-

ble plaisir que les hauts fonctionnaires indiqués ci-dessus, et dont les traitements varient entre 5 et 15,000 fr., sont l'objet d'une faveur consistant dans la dispense de tirer de leur poche un pauvre petit sou, prix officiel du passage de la Loire, pour un piéton.

Pour conclure, ajoutons seulement qu'il est étrange que l'on accorde la franchise à des employés si largement payés par les contribuables, alors qu'on la refuse à des enfants dont les parents, courageux travailleurs, suent journellement sang et eau, dans le but d'arriver à joindre les deux bouts dans leur humble ménage et sont, en raison de leur pauvreté, en raison d'un arrêté stupide, exposés à encourir les peines et amendes édictées par la loi « républicaine » sur l'instruction obligatoire.

ANGERS

Une lâche agression

Dimanche soir, vers cinq heures et demie, un soldat du 2^e pontonniers passait sur le boulevard de l'Abattoir, en compagnie de deux de ses amis, MM. Albert Provost et Prosper Dittiers, quand une bande d'une quinzaine de jeunes vauriens leur barrèrent le passage. A ce moment, Provost les invita à passer leur chemin, leur faisant bien remarquer que la route était assez large, mais aussitôt il reçut un vigoureux coup de pied dans la région de l'abdomen. Ce que voyant, le pontonnier voulut riposter, mais alors la bande, devant son attitude résolue, se dirigea vers un tas de pierres pendant que deux ou trois de ces vauriens enlevaient au soldat son sabre-baïonnette du fourreau.

Bientôt une pluie de pierres s'abattit sur le pontonnier et ses deux camarades et l'une d'elles blessa d'une façon épouvantable le pauvre soldat.

Un passant, s'apitoyant sur le sort du blessé qu'il savait être absolument innocent, le conduisit à la pharmacie Labesse, rue des Lices, où les soins les plus intelligents lui furent prodigués par M. Divet, élève en médecine et en pharmacie, et le blessé put rejoindre le quartier, aidé de ses deux amis.

Ce soldat, qui se nomme Joubert, est cruellement blessé, nous l'avons dit. La paupière gauche a été entaillée et une longue plaie, à quelques centimètres de la tempe, a du être suturée. Quelques centimètres de plus et le coup était mortel. (Patriote.)

Triste accident à Langeais

On écrit de cette localité :

« La femme Thévin-Lespagnol, dont le mari est charretier, emmenait chez M. Denise-Royer une charretée de briques.

» Le jeune Denise-Royer, âgé de sept ans, était monté sur la voiture, lorsque la femme Thévin lui dit de s'avancer un peu afin d'équilibrer la charge.

» L'enfant perdit l'équilibre et tomba sous une des roues de la voiture, qui lui sépara la tête du corps.

» On juge du désespoir de la femme Thévin et des parents de la victime. »

Le drame de La Roche-de-Bran

Dimanche, vers 4 heures du matin, M. Robin, régisseur de la Roche-de-Bran (Vienne), qui faisait une ronde dans la forêt avec un garde qui marchait à quelques pas de lui, a reçu deux coups de fusils de la part d'un braconnier embusqué avec un autre dans un fourré.

Le garde a voulu riposter en tirant sur les deux braconniers, qu'il aperçut s'enfuyant à toutes jambes, malheureusement son fusil n'était pas armé et, lorsqu'il fut prêt à tirer, les deux hommes étaient assez éloignés, de sorte que l'on ignore s'ils ont été atteints.

La blessure de M. Robin paraît assez grave, cependant le docteur Malapert, mandé et accouru en toute hâte, espère qu'elle n'aura pas de suites funestes.

Les deux coups ont porté dans le côté droit et l'on croit que quelques grains de plomb ont pu pénétrer dans le poumon.

Hier matin, le parquet de Poitiers, accompagné de M. le docteur Jablonski et de la gendarmerie, s'est transporté dès la première heure sur le lieu du crime. Les deux braconniers n'avaient pas encore été retrouvés.

Tué à coups de couteau

On mande de Nantes :

« A Clisson, à l'auberge Denis, située à soixante mètres de l'embranchement de la route de Nantes à Montaigu, étaient entrés, avant-hier, Chatelain, vannier ambulancier, sa femme et ses enfants, et Jean Edéon, remouleur, et sa femme; ils avaient fait connaissance en voyage.

» Dans l'auberge, une querelle survint et Chatelain frappa la femme Edéon qui appela son mari à son aide. Edéon, armé d'un couteau qu'il était en train de repasser, frappa mortellement Chatelain de plusieurs coups. Le malheureux expira peu après, malgré les soins qui lui furent donnés. Edéon a été arrêté. »

Le Prytanée militaire

L'article 29 du décret organique du 14 mai 1888 du Prytanée militaire dispose que les élèves ne peuvent rester à l'École au-delà de dix-neuf ans; le ministre de la guerre pouvait toutefois maintenir les élèves bacheliers candidats aux Ecoles polytechnique et spéciale militaire, mais sous la réserve que les élèves boursiers ne seraient réadmis que comme demi-boursiers la première année et comme pensionnaires la seconde, et que les élèves demi-boursiers ne pourraient rentrer que comme pensionnaires.

Pour remédier à cette situation, dont les grands établissements universitaires ou libres tiraient parti en offrant des places gratuites aux plus capables d'entre les élèves, le général Mercier a fait signer un décret modificatif de l'article 29 du décret organique permettant le maintien de ces élèves à l'établissement avec la bourse ou la demi-bourse dont ils seraient titulaires, dans le cas où ils auraient des chances d'être reçus dans les Écoles dans un bon rang.

Le « Block-system »

A la suite des derniers accidents de chemins de fer, le ministre des travaux publics a chargé une commission technique d'examiner le système des signaux en usage depuis 1889 sur le réseau P.-L.-M. Ce système, qui est celui de la voie fermée (« block-system » des Anglais), est usité sur tous les chemins de fer du Royaume-Uni et adopté par l'Allemagne et la Russie; il offre de nombreux et sérieux avantages pour la sécurité des voyageurs. Le gouvernement serait décidé à prescrire l'emploi du block-system à toutes les Compagnies de chemins de fer français.

Les délits de chasse

Pour éviter des abus dans la répression de la chasse, signalés même par les parquets des tribunaux correctionnels, des instructions vont être notifiées aux agents de la force publique signalant les cas suivants comme devant échapper à leur constatation à fin de procès-verbal :

1^o Le fait par tout cultivateur de suivre la piste d'animaux ayant franchi le terrain sur lequel il travaillait, bien qu'il soit porteur d'un fusil, si cette arme n'est ni chargée ni armée et s'il n'a pas appuyé les chiens à la poursuite;

2^o Le fait de se servir de la main comme d'un appeau pour attirer le gibier;

3^o On ne pourra davantage assimiler à un acte de chasse — comme on l'a trop souvent constaté — le fait de pénétrer sur le terrain d'autrui pour y faire voler les oiseaux qui s'y trouvent, si l'on n'a le moyen ni de les tuer, ni de s'en emparer.

Le jus de tabac

L'administration des manufactures de l'Etat a décidé de faire emploi, d'une façon générale,

de la distillation des jus de tabac pour la destruction des insectes parasites, qui sont le fléau des plantes potagères et des arbres fruitiers.

Elle organise, en ce moment, ces distilleries dans plusieurs manufactures. Les jus de tabac, devenus clairs et limpides par un procédé chimique, sont placés dans des récipients ficelés et cachetés et seront expédiés à tous les demandeurs à un prix qui pourra leur indiquer l'entrepreneur ou le sous-directeur des contributions indirectes de leur arrondissement.

On nous apprend que des demandes importantes ont été transmises par les Etats de l'Amérique du Sud au ministère des Finances pour la guérison des maladies qui sévissent dans ces pays sur la race bovine.

État-civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 22 septembre. — Maurice Lami, rue Nationale, 32.

Le 23. — Lucien-Léon Beaudouin, rue de Fenet, 106; — Julien-Léon Priou, rue la Visitation, 41.

DÉCÈS

Le 22 septembre. — Marie Marchand, veuve de Jean Cornilleau, sans profession, 70 ans, à l'Hôpital.

Le 23. — Blanche-Jeanne Bouvier, 22 jours, rue Daillé, 18.

Le 24. — Antoinette-Berthe Kellerer, sans profession, 47 ans 1/2, rue Saint-Nicolas, 94.

Si on a de la constipation, des maux de tête, manque d'appétit, on doit prendre chaque matin une cuillerée à café de **Tisane Dussolin**. On en trouve dans toutes les bonnes pharmacies au prix de 4 fr. 50 le flacon. Dépôt général à la pharmacie Derbecq, 24, rue de Charonne, à Paris.

BIBLIOGRAPHIE

Le *Dictionnaire biographique de Maine-et-Loire* vient de paraître chez l'éditeur Henri Joue, 15, rue Racine, Paris (10 fr. franco).

C'est un superbe in-8^o richement relié, toile rouge, contenant environ 300 pages de notices biographiques sur les notabilités du département et une trentaine de photographies des hommes les plus en vue de Maine-et-Loire.

On comprendra sans peine l'intérêt d'un ouvrage de cette nature qui a sa place marquée dans toutes les bibliothèques particulières ainsi que dans toutes les bibliothèques communales.

UNE PUPILLE GÉNANTE

Par ROGER DOMBRÉ

Seconde partie

Un jour, lord Harson, un richissime anglais, donna une fête de nuit à bord de son yacht de plaisance. Le jeune Daltier y fut amené par un ami, non qu'il aimât le monde, mais il espérait y rencontrer Gilberte, sachant les Métaxo conviés à cette soirée.

Il était près de minuit quand Albéric aborda le joli bateau pavoisé de drapeaux et éclairé par une masse de lanternes vénitienes; le bal était dans tout son entrain; sur le pont, les couples enlacés dansaient gracieusement; la musique de l'orchestre couvrait le sourd mugissement de la mer qui battait de sa vague les flancs noirs du yacht.

Après quelques tours de valse, attiré plus par la beauté de cette nuit d'automne que par les enchantements de la danse, Albéric chercha un coin écarté et solitaire pour y rêver tranquille.

Il en découvrit un à l'arrière du bateau, séparé du reste du pont par une grande toile à voile; et à son grand étonnement, il y trouva, assise sur un tas de câbles, appuyée au bastingage, Mademoiselle Manduit qu'il pensait absente de la fête.

Elle n'était éclairée que par la molle lumière tombant des lanternes blutées suspendues aux mâts; ses grands yeux sombres étaient pleins de mélancolie sous son front qui avait la mate blancheur du marbre.

Albéric n'osait s'avancer de crainte de faire voler cette gracieuse apparition.

Mais elle l'aperçut à son tour, et l'éclat métallique de ses prunelles trahit seul son émotion.

Comme elle ne faisait pas un mouvement, il vint à elle, courba sa haute taille et prit sa main froide dans les siennes.

— Comment êtes-vous ici? lui demanda-t-il.

— Parce qu'on m'y a amenée, répondit-elle laconiquement.

— Vous ne paraissez pas vous amuser beaucoup?

— Je ne me plais nulle part, murmura-t-elle d'une voix lassée.

Il ne répondit pas mais regarda cette tête

blonde, pensive, adorablement triste, qui se penchait comme sous le poids d'un fardeau trop lourd.

La pauvre enfant semblait faible et brisée.

Et pourquoi était-elle là toute seule tandis qu'on dansait non loin et que certainement plus d'un galant cavalier amoureux d'elle la cherchait en vain?

— Ainsi, reprit Daltier après une minute de silence, vous regrettez d'être entrée dans cette famille que vous aimez, dont vous êtes aimée?

— J'aime toujours les enfants, mais... je suis décidée à les quitter prochainement.

— Pourquoi cela? que vous a-t-on fait?

— Cette femme m'a humiliée, dit Gilberte sans désigner autrement Madame Métaxo, et les yeux dilatés par la colère. Or, je ne veux pas être humiliée.

— A quel propos, cela?

— Déjà depuis quelques semaines je me la sentais hostile. Enfin elle m'a fait entendre que j'étais... coquette. Est-ce ma faute à moi si les gens qu'elle reçoit ont été aimables pour moi? Pourquoi me forçait-elle à l'accompagner dans le monde? L'en avais-je priée? Ai-je cherché les compliments? Ai-je jamais encouragé ces •npressés plus fatigants qu'amusants, certes?

— Bien vrai, vous me l'affirmez, vous ne les encouragez pas? demanda le jeune homme qui était comme suspendu à ses lèvres.

Elle se leva toute droite sur le tas de cordages et laissa tomber ces mots avec hauteur :

— Vous aussi... vous croyez? Pour qui me prenez-vous donc? pour une de ces stupides coquettes qui... Au fait, c'est juste...

— Mais, Gilberte, je n'ai aucune pensée offensante à votre égard, ma pauvre enfant. Je sais seulement que la position que vous avez voulu prendre est souvent fort délicate et, et... faite comme vous l'êtes, vous vous trouverez exposée journellement à ces ennuis-là.

Elle ne comprit pas qu'il faisait allusion à ses charmes physiques et se méprit sur le sens de ses paroles.

— Je sais bien, reprit-elle amèrement, vous m'avez toujours prise pour une créature artificielle et vaine. Mais que m'importe votre opinion maintenant?

» Monsieur Daltier, poursuivit-elle, l'appelant ainsi comme pour mieux marquer son ressentiment, vous m'avez rendue bonne, vous aviez fait une chrétienne d'une jeune fille follement imbue de doctrines erronées, vous aviez éclairé ma raison et mon âme... puis, vous

ÉPICERIE CENTRALE 28 et 30, Rue Saint-Jean, SAUMUR

Vin Rouge, Côteaux de Saumur, le litre 0.35, la pièce (225 litres) 68 fr. droits payés
 Vin Blanc, Côteaux de Saumur, le litre 0.40, la pièce (225 litres) 80 fr. droits payés
26 litres pour 25. — Livraison à Domicile.

Marmande, 43 degrés. 1.50 le litre (verre compris)
Montpellier, 45 — 1.75 — —
Armagnac, 50 — 2.00 — —

Etude de M^e BEAUMONT, notaire aux Rosiers.

A AFFERMER

Pour la Toussaint prochaine
La Grande Presqu'île du Thouneil
 Située commune des Rosiers

Comprenant bâtiments d'habitation et d'exploitation, trois hectares de terre labourable et vingt-cinq hectares environ de prés et pâturages.
 S'adresser à M^e BEAUMONT, notaire.

Etude de M^e JAMIN, notaire à Gennes.

A VENDRE

Par Adjudication volontaire
 Le dimanche 21 octobre 1894, en l'étude de M^e JAMIN,

LES IMMEUBLES

CI-APRÈS
 Dépendant de la succession de M^{me} Laurion.
 Commune de Chenehutteles-Tuffeaux.
 1^o L'Hôtel de la Boule-d'Or, situé au bourg des Tuffeaux;
 2^o 57 ares de terre et vigne, aux Friches;
 3^o 73 ares 66 centiares de terre et vigne, à la Futaie.
 Entrée en jouissance de suite.
 S'adresser, pour tous renseignements, à M^e JAMIN, notaire.

PENSION DE JEUNES FILLES

Cours et Leçons particulières
M^{lle} BONIFAS
 8, Rue du Petit-Mail, SAUMUR

BUREAU DE PLACEMENT

M^{me} SECHET
 FRUITIÈRE
 Rue Saint-Jean, 39, Saumur,
 Se charge de placer domestiques, cuisinières, femmes de chambre, valets de chambre, cochers, etc.

LÉRINA

Liqueur fabriquée par les Pères de l'abbaye de Lérins, près Cannes. Produit recommandé par sa qualité et ses propriétés hygiéniques. Dépôt chez M. P. FOUCHÉ, négociant, rue d'Orléans, à Saumur.

UN HOMME muni des meilleures références, connaissant les travaux de la campagne et l'exploitation des bois, demande place de garde, chef de culture ou gérance.
 S'adresser au bureau du journal.

UN CAISSIER comptable muni des meilleures références désire trouver un emploi de quelques heures par jour.
 S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE à emprunter dix mille francs pour neuf années intérêt cinq pour cent, hypothèque sur immeuble situé à Saumur. Ecrire aux initiales A. B. C., au bureau du journal.

A VENDRE

Vieux Journaux

S'adresser au bureau du journal.

GUERISON
 Certain et Radicale de toutes les **AFFÉCTIONS de la PEAU**
 Dartres, Eczéma, Acné, Psoriasis, Herpès, Prurigo, Pityriasis, Lupus, etc., etc.
 Nous des Plaies et Ulcères variqueux dits incurables.
 Ce traitement qui a été essayé dans les HÔPITAUX avec le plus grand succès et présenté à l'Académie de Médecine ne dérange pas du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le 2^e jour, il produit une amélioration sensible.
 M. LENORMAND, Médecin-Spécialiste, ex-Phlébotomiste-Major aux Hôp. Militaires, à MELUN (S.-et-M.). Consultations gratuites par Correspondance.

ÉPICERIE PARISIENNE

33, RUE D'ORLÉANS, au coin de la RUE DACIER

IMBERT Fils

| BOUGIES | | Pétroles ininflammables | |
|-------------------------------|------|--------------------------------------|-------|
| en bidons de 5 litres | | | |
| Bonne qualité, le paquet, | » 75 | Léonine (recommandée), | 2 fr. |
| Supérieure, — | » 80 | Orillamme, | 2 » |
| Extra, — | » 90 | Saxoléine, | 2 » |
| A trous, — | » 90 | Huile colza extra, 1/2 kil., | » 40 |
| CHANDELLES Américaines | » 65 | Huile colza (Aurore), le bidon 4 fr. | |
| plus de mouchage, ni de fumée | | | |

Imprimerie Paul GODET, Saumur

FACTURES TOUTS FORMATS
 CARTES D'ADRESSES
 ÉTIQUETTES PARCHEMIN P^r ENVOIS
 TÊTES DE LETTRES
 CIRCULAIRES — ENVELOPPES
 AVIS DE TRAITES — MANDATS
 REÇUS & BONS à SOUCHE PERFORÉS
 REGISTRES

LETTRES MARIAGE, LETTRES DEUIL
 FAIRE-PART NAISSANCE
 CARTES DE VISITE
 AFFICHES — PROSPECTUS
 PROGRAMMES P^r FÊTES & SOIRÉES
 PRIX-COURANTS
 MENUS EN BLANC & IMPRIMÉS
 CATALOGUES — BROCHURES

Consulter les Prix de la maison avant de commissionner à l'extérieur.

Commodité, Économie

LESSIVE MAGIQUE

FAIRE SA LESSIVE

Sans Savon, sans Lessiveuse et sans Feu.

Elle peut être employée à l'eau froide ou chaude, à volonté. Elle détruit les germes des maladies contagieuses. Elle adoucit les mains et les préserve des gerçures et des crevasses. Elle dispense de l'usage du savon et de tous produits chimiques.

Seul Dépôt: chez M. CHAUVEAU
ÉPICERIE NOUVELLE

58, rue d'Orléans, 1, rue Beaurepaire, SAUMUR.

Imprimerie P. GODET

ALMANACH 1895

AVIS

Les personnes qui auraient des **CHANGEMENTS D'ADRESSE** ou des **MODIFICATIONS** à apporter ainsi que des **INSERTIONS-RECLAMES** à faire dans l'*Almanach 1895*, sont priées de s'adresser au plus tôt à l'imprimerie P. GODET, place du Marché-Noir, Saumur.

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, PARIS
 56, Rue Jacob, 56,

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE, 12 PAGES IN-4^o

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND
 SE SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE, AVEC PAGINATION SPÉCIALE, CONSACRÉ À DES ROMANS ILLUSTRÉS

La *Mode illustrée*, journal par excellence des travaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, un supplément consacré à des romans illustrés, intéressant tous les membres de la famille; ses 52 numéros de l'année contiennent plus de 2,000 dessins de modes, tapisserie, crochet, broderie, plus 24 feuilles de patrons en grandeur naturelle de tous les objets de toilette, linge, robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui en fera la demande par lettre affranchie. On peut s'abonner à l'essai, pour trois mois.

On s'abonne par mandat-poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre de 25 centimes pour chaque trois mois et en les adressant par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS:

Première édition: trois mois, 3 fr. 50; six mois, 7 fr.; douze mois, 14 fr. — Quatrième édition, avec une gravure coloriée chaque numéro: trois mois, 7 fr.; six mois, 13 fr. 50; douze mois, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies du département.

Saumur, imprimerie Paul Godet.

avez d'un coup de main défait tout votre ouvrage, renversé cet échafaudage de bonnes résolutions et de grandes pensées que vous aviez construit en moi. C'est votre faute si je suis redevenue plus mauvais: que je ne l'ai jamais été, car à présent je sais quels sont mes devoirs et je ne veux pas les remplir.

— Ma faute? c'est ma faute?... répétait Albert atterré. Moi?... que vous ai-je fait, que voulez-vous dire?...

Soudain une idée lui vint, folle sans doute, car l'éclair allumé dans ses yeux s'éteignit aussitôt. Non, ce ne pouvait être cela?

— Que vous ai-je fait? Mais parlez-donc! répétait douloureusement le jeune homme.

Sans répondre à cette question, elle s'écria, tandis qu'un mystérieux soufuffle de colère animait son beau visage:

— Ah! c'est une cruelle chose que de vivre quand on voudrait mourir. Vous m'avez enseigné qu'on ne doit pas voler au Créateur sa propre existence, je ne le ferai peut-être pas, mais...

— Que ferez-vous, Gilberte?

— Je vous l'ai dit, je vais quitter la famille Métaxo, je m'éloignerai de la France; je me suis engagée comme demoiselle de compagnie

auprès d'une dame étrangère qui part pour le Sénégal.

— Pour le Sénégal? Mais c'est la mort cela, Gilberte, vous êtes insensée ou bien vous voulez railler.

— Je n'en ai guère envie, pourtant.

— Savez-vous bien ce qu'est le climat meurtrier de ce pays?

— Je le sais.

— Et vous vous figurez que votre frère témérairement pourra le supporter?

— Non, et c'est pour cela que j'y vais.

— Mais que se passe-t-il donc en vous, malheureuse enfant? s'écria-t-il avec angoisse.

Elle redressa orgueilleusement sa tête pâle avec un geste de défi.

— Voilà! dit-elle, c'est mon secret.

(A suivre.)

L'Annuaire de l'Union Fraternelle

Le quatrième annuaire de l'Union Fraternelle du Commerce et de l'Industrie va être mis prochainement sous presse. D'année en année le volume prend plus d'importance.

Bien des œuvres similaires avaient été tentées avant l'Union fraternelle, elles avaient toutes échoué, soit qu'elles n'eussent pas été appuyées par des personnes qui inspirassent confiance aux familles et aux établissements religieux, soit parce

que les inscriptions laissaient passer dans les listes des gens qui n'appartenaient nullement à nos croyances.

L'Union fraternelle en mettant à sa tête M. Harmel et les notabilités principales du commerce et de l'industrie et en soumettant à un sérieux contrôle les inscriptions de ses adhérents, a paré à ce double écueil.

Son annuaire est le vade mecum des économistes et des familles.

On le trouve au secrétariat de l'Union fraternelle, rue des Petits-Carreaux, 14, à Paris, et chez la plupart des libraires catholiques, au prix de 3 fr. 50, soit 4 fr. 10 en gare et 4 fr. 35 à domicile.

Le prix d'insertion dans l'Annuaire est fixé à 5 francs. L'adhérent a le droit de figurer sous trois rubriques: A son nom, à sa profession et à sa ville ou à son arrondissement à Paris.

On n'est admis que sur des références écrites.

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 23 Septembre 1894

Versements de 39 déposants (8 nouveaux) 14,887 fr.

Remboursements, 19,705 fr. 78

La Caisse paie 3 fr. 25 pour cent.

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

Marché de Saumur du Samedi 22 Septembre

| | | | |
|-------------------------------------|-------|---|-------|
| Froment-commerce, l'hectolitre | 13 | Bœuf 1 60, vache, kil. | 1 80 |
| id. halle (moyenne) | 12 50 | Veau | 2 40 |
| Méteil | 10 19 | Mouton | 2 40 |
| Seigle | 7 80 | Porc | 2 — |
| Orge | 9 50 | Poulets la couple | 1 — |
| Avoine | 8 — | Dindonneaux | 11 — |
| Sarrasin | 14 — | Canards | 5 — |
| Haricots blancs | 28 — | Oies | 10 — |
| Haricots rouges | 26 — | Beurre le kilog. | 2 — |
| Fèves | — | Œufs la douzaine | 1 — |
| Noix | 11 — | Poin, la charretée de 780 kilog. | 50 — |
| Châtaignes | — | Luzeine | 50 — |
| Sel les 100 kil. | 15 — | Paille | 30 — |
| Son | 13 — | Huile de noix, 50 kll. | 125 — |
| Pommes de terre, la barrique | 10 — | Chanvre 1 ^{re} qualité les 52 kilog. | 500 — |
| Farine, la culasse de 157 kilog. | 43 — | id. 2 ^e | — |
| Pain 1 ^{re} qual., le kil. | — | id. 3 ^e | — |
| id. 2 ^e id. | — | Charbon de bois, les 100 kilog. | 16 — |
| id. 3 ^e id. | — | Charbon de terre | 4 — |

Cours des Vins

| Rouges. | |
|--------------------------------|-----------------------|
| Souzay et environs | la barrique 120 à 140 |
| Champigny | 140 à 160 |
| Varrains | 100 à 120 |
| Bourgueil | 100 à 130 |
| Restigné | 100 à 120 |
| Chinon | 100 à 120 |
| Blancs. | |
| Coteaux de Saumur | la barrique 95 à 100 |
| Ordinaires, environs de Saumur | 80 à 90 |
| Saint-Léger et environs | 80 à 90 |
| Varrains et environs | 80 à 90 |
| Le Puy-Notre-Dame et environs | 70 à 80 |
| La Vienne | 60 à 70 |

Le Gérant, L. DELAUNAY.